# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE

## SEANCE PUBLIQUE DU 02 FEVRIER 2024

Date de l'annonce publique : 26.01.2024

Date de la convocation des conseillers : 25.01.2024

Présents:

Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre et M. Youri DE SMET, échevin

MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mme Nadine SCHARES, MM.

Max AREND, Marc RAUCHS, Mme Yolande SCHUSTER, conseillers,

M. Georges FRANCK, secrétaire

Excusés: M. Frank COLABIANCHI, échevin, a donné procuration à M. Marc LANG pour voter en son nom (sauf

pour le point 08.B.), Mmes Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Youri DE SMET (sauf pour le point 08.B.), Gabriella DAMJANOVIC, conseiller, a

donné procuration pour voter en son nom à M. Roger MILLER (sauf pour le point 08.B.)

## 06.D. ADAPTATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 29.11.2019 portant fixation des prix du bois de chauffage provenant des forêts de la Commune de Bertrange, approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 06.01.2019,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le prix de vente du bois légèrement en fonction du prix de revient de la coupe,

Vu les articles 121 et 123 de la Constitution,

Vu les dispositions de l'article de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

## décide avec toutes les voix:

- 1. de fixer comme suit le prix du bois de chauffage provenant des forêts de la commune de Bertrange, avec une entrée en vigueur au 01.01.2025, à savoir :
  - 60 € TTC 8% pour la vente d'un stère de bois (hêtre/chêne) de chauffage bois frais,
  - 75 € TTC 8% pour la vente d'un stère de bois (hêtre/chêne) de chauffage bois sec,
  - Livraison à domicile : 25 € TTC 8%/course
  - Découpe à 50 cm : 21 € TTC 8%/stère
  - Découpe à 33 cm : 23 € TTC 8%/stère
  - Découpe à 25 cm : 26 € TTC 8%/ stère
  - Houppiers et lot de bois de rémanents de coupe (« Reiserlose ») : 25 € TTC 8%/ m3
  - Bois d'allumage : 7 € TTC 8%/sac (environ 6 kg)
- 2. de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 2 février 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 2 février 2024 portant approbation de la modification du prix de vente du bois de chauffage, approuvée par M. le Ministre des Affaires intérieures le 27 février 2024, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 8 mars 2024

Monique SMIT-THIJS

Bourgmestre

Georges FRANCK

Secrétaire